



Le 19 Mars 2019

L'« OPCO Mobilité » officiellement créé : une ambition pour l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité

Ce Mardi 19 mars 2019, s'est déroulée l'Assemblée Générale constitutive de l'OPCO Mobilités. L'« OPCO-M » est issu de la volonté partagée des parties prenantes d'articuler les missions dévolues aux Opérateurs de Compétences (OPCO) autour d'un outil paritaire commun, fortement structuré par une logique intersectorielle en termes de proximité des métiers, d'emplois et de compétences : l'OPCO Mobilité permet la convergence de l'ensemble des acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée.

L'association portant l'OPCO Mobilité a été constituée ce jour, lors de son Assemblée générale constitutive suivie d'un Conseil d'administration et d'un Bureau.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité des partenaires sociaux représentant l'ensemble des activités économiques couvertes.

Fort d'une adhésion de toutes les branches concernées, ce sont donc **au total 21 branches et la RATP qui constituent aujourd'hui cet OPCO, représentant 1,6 million de salariés et 210 000 entreprises**. Près de 50 000 alternants bénéficieront de l'appui de ce dernier.

Patrice OMNES, actuel Délégué général de l'ANFA et qui assurait les fonctions de préfigurateur, a été désigné en qualité de Directeur général.

L'OPCO Mobilité se fixe comme ambition de **contribuer à structurer l'emploi et les compétences dans le domaine de la mobilité des personnes et des marchandises**, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

L'OPCO Mobilité a totalement intégré dans sa constitution, ses objectifs et son fonctionnement les changements majeurs liés à la réforme, notamment la priorité donnée à l'alternance et aux entreprises de moins de 50 salariés. Il veillera également à assurer une présence territoriale au plus près des attentes des PME et TPE.

Les prochains mois seront dédiés à sa mise en place opérationnelle.

Francis BARTHOLOME, Président National du CNPA, a indiqué à cette occasion : « *La création de l'OPCO-M parachève l'ambition des acteurs de la mobilité en faveur d'une approche transversale et partagée de l'emploi et des compétences. Alors que se déroulent en ce moment même la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité, et l'examen du projet de loi d'Orientation des Mobilités au Parlement, qui démontrent l'importance d'anticiper les évolutions tant technologiques qu'environnementales, il est primordial de se projeter sur l'avenir de nos métiers et la formation des jeunes.* »

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.